

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 9 juillet.**

L'an deux mil vingt le jeudi 9 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage 06/07/2020

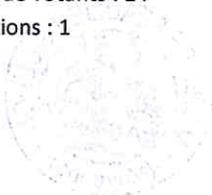
---

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1



**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés :** Monsieur Bernard THIREAU donne pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI

**Était absent non excusé :** Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAI a été élu secrétaire de séance.

**Approbation du Compte Administratif 2019, budget assainissement**

Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Investissement :**

Dépenses de l'exercice :	16 784.91 €
Recettes de l'exercice :	12 231.36 €
Résultat de l'exercice 2019:	- 4 553.55 €
Déficit antérieur 2018 reporté :	- 18 627.43 €

**Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice :	19 167.37 €
Recettes de l'exercice :	70 585.95 €
Résultat de l'exercice 2019:	51 418.68€
Résultat antérieur 2018 reporté :	- 9 553.34 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 13 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 21 Juillet 2020.

Le Maire,  
Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200709-2020-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

